### CANADA

### PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

No cour: 500-11-045024-136

No dossier: 41-1770509

COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite et d'insolvabilité)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION

DE:

**ALEXANDRE BONOTTO** 

Débiteur

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic / Requérant

et

**SURINTENDANT DES FAILLITES** 

REQUÊTE EN RATIFICATION DE LA PROPOSITION DU DÉBITEUR (Article 58 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, L.R.C. 1985 c. B-3)

AU REGISTRAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN MATIÈRE DE FAILLITE ET D'INSOLVABILITÉ DANS ET POUR LE DISTRICT JUDICIAIRE DE MONTRÉAL, LE SYNDIC-REQUÉRANT EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:

- Le 19 juillet 2013, le débiteur-requérant a déposé un Avis d'intention de faire une proposition (ci-après l' « Avis d'intention ») conformément aux dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (ci-après citée « L.F.I. »), tel qu'il appert au dossier de la Cour;
- 2. RICHTER GROUPE CONSEIL INC. a été nommée syndic audit Avis d'intention, tel qu'il appert au dossier de la Cour;

- 3. Dans les dix (10) jours suivant le dépôt de son Avis d'intention, le débiteur a produit auprès du Surintendant des faillites les documents requis conformément à l'article 50.4(2) L.F.I., tel qu'il appert au dossier de la Cour;
- Le 16 août 2013, une première requête en prorogation de délai fut présentée et accueillie le même jour, prorogeant le délai pour le dépôt d'une proposition au 1<sup>er</sup> octobre 2013;
- Le 30 septembre 2013, une seconde requête en prorogation de délai fut présentée et accueillie le même jour, prorogeant le délai pour le dépôt d'une proposition au 14 novembre 2013;
- Le 14 novembre 2013, une troisième requête en prorogation de délai fut présentée et accueillie le même jour, prorogeant le délai pour le dépôt d'une proposition au 13 décembre 2013;
- 7. Le 13 décembre 2013, le débiteur a déposé une proposition entre les mains du syndic;
- 8. Le 20 décembre 2013, le syndic a expédié par la poste au débiteur, au Surintendant et à chaque créancier connu mis en cause par la proposition, un Avis aux créanciers de la proposition, informant ceux-ci de la tenue d'une assemblée le 3 janvier 2014 aux fins de délibérer sur ladite proposition;
- 9. Le 3 janvier 2014, une première assemblée des créanciers a été tenue, mais suspendue et remise au 16 janvier 2014;
- 10. Le 3 janvier 2014, le syndic a expédié par la poste au débiteur, au Surintendant et à chaque créancier connu mis en cause par la proposition, un *Avis aux créanciers de la proposition*, informant ceux-ci de la tenue d'une assemblée le 16 janvier 2014 aux fins de délibérer sur ladite proposition;

11. Le 16 janvier 2014, lors de l'assemblée des créanciers, la proposition a été amendée et les créanciers ont voté sur ladite proposition amendée de la façon suivante :

	NOMBRE	VALEUR
EN FAVEUR	2 (100%)	6 432 714,25\$ (100%)
CONTRE	0 (0%)	0\$ (0%)

- 12. L'Avis d'audition de la demande d'approbation de la proposition, conformément à l'article 58b) LFI a été dûment expédié au débiteur, aux créanciers et au Surintendant des faillites, tel qu'il appert d'un affidavit de poste communiqué comme pièce R-1;
- C'est pourquoi le syndic requiert que la proposition amendée acceptée par la majorité requise des créanciers ayant voté soit ratifiée par le Tribunal;
- 14. Les conditions de la proposition sont raisonnables et à l'avantage des créanciers, tel qu'il appert du rapport du syndic communiqué comme pièce R-2;
- 15. La présente requête en bien fondée en faits et en droit.

### POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR la présente requête;

RATIFIER la proposition de le débiteur;

LE TOUT avec dépens contre la masse.

Montréal, le 28 janvier 2014

Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.

Procureurs du syndic / requérant

### **AFFIDAVIT**

Je, soussigné, Pierre Marchand, M.Sc., CPA, CMA, CIRP, syndic, domicilié et résidant aux fins des présentes au 1981, McGill College, 12<sup>e</sup> étage, à Montréal (Québec), H3A 0G6, affirme solennellement ce qui suit :

- 1. Je suis le représentant du Syndic en la présente instance;
- 2. Tous les faits allégués à la présente Requête en ratification de la proposition du débiteur et au présent affidavit sont vrais.

Victor Coupal 205380

ET J'AI SIGNÉ :

Pierre Marchand, M.Sc., CPA, CMA, CIRP

Affirmé solennellement devant moi à Montréal, ce 28 janvier 2014

Commissaire à l'assermentation

### **AVIS DE PRÉSENTATION**

À : Registraire des faillites
Greffe de la chambre commerciale
PALAIS DE JUSTICE DE
MONTRÉAL

1, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1B6 **Surintendant des Faillites** 1155, rue Metcalfe, 10<sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H3B 2V6

PRENEZ AVIS que la Requête en ratification de la proposition du débiteur sera présentée pour décision au registraire de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal, siégeant en chambre de pratique, salle 16.10, le 12 février 2014, à 9h00, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, au Palais de Justice de Montréal, sis au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1B6.

### **VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE**

Montréal, le 28 janvier 2014

**Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.**Procureurs du syndic / requérant

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

No cour: 500-11-045024-136

No dossier: 41-1770509

**COUR SUPÉRIEURE** 

(En matière de faillite et d'insolvabilité)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION

DE:

**ALEXANDRE BONOTTO** 

Débiteur

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic / Requérant

et

SURINTENDANT DES FAILLITES

### **INVENTAIRE DES PIÈCES**

PIÈCE R-1:

Affidavit de poste;

PIÈCE R-2:

Rapport du syndic.

Montréal, le 28 janvier 2014

Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.

Procureurs du syndic / requérant

DISTRICT DE MONTRÉAL (Chambre commerciale) PROVINCE DE QUEBEC COUR SUPÉRIEURE

No dossier: 41-1770509 No: 500-11-045024-136

# DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

## ALEXANDRE BONOTTO

RICHTER GROUPE CONSEIL INC. Débiteur

Syndic / Requérant

## SURINTENDANT DES FAILLITES

### REQUÊTE EN RATIFICATION DE LA PROPOSITION DU DÉBITEUR

(Article 58 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, L.R.C. 1985 c. B-3) AFFIDAVIT, AVIS DE PRÉSENTATION ET INVENTAIRE DES PIÈCES

## Copie pour LE DOSSIER

2001, avenue McGill College, bureau 900 Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L. Montréal (Québec) H3A 1G1 T (514) 871-2800 F (514) 871-3933 Me Hugo Beaulieu

BG 2013

N/Réf. 24459-4